RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT 0 i 8E

COMMUNE ~~St Crépin Ibouvillers~~
IVRY-LE-TEMPLE.

YV

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- [x] Installations classées pour la protection de l'environnement
- [ ] Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- [ ] Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- [ ] Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- [ ] Carte communale
- [ ] Classement de voirie
- [ ] Divers

relatif à :

Demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de sablons sur le territoire des communes de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple par la société Carrières Chouvet

réf. 501 051

berger-levrault
groupe berger-levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables sur le territoire des communes de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple. présentée par la société SNC Carrières Chauvet.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 24 août 2018 de

☐ M. le Maire de : _____

☒ M. le Préfet de : l'Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M MOREL Yves qualité Ingénieur agroalimentaire en retraite

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mercredi 19 septembre 2018 au 20 octobre 2018 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairies de Saint-Crépin-Ibouvillers et de IVRY-le-Temple.

Autres lieux de consultation du dossier : Direction Départementale des Territoires à Beauvais.

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

_____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de Saint-Crépin-Ibouvillers et à la Mairie d'Ivry-le-Temple, à la Direction Départementale des Territoires à Beauvais et sur le site internet des services de l'Etat de l'Oise.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 19 septembre 2018 à Saint-Crépin-Ibouvillers 9 h 00 à 12 h 00 et de ~~18 h 00~~ à ~~(12 h 00)~~

les mercredi 19 septembre 2018 à Ivry-le-Temple de 15 h 00 à 18 h 00 et de _____ à _____

les vendredi 28 septembre 2018 à Saint-Crépin-Ibouvillers de 15 h 00 à 18 h 00 et de _____ à _____

les jeudi 27 septembre 2018 à Ivry-le-Temple de 15 h 00 à 18 h 00 et de _____ à _____

les samedi 20 octobre 2018 à Saint-Crépin-Ibouvillers de 9 h 00 à 12 h 00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les mercredi 19 septembre de 15 heures 00 à 18 heures 00
à la mairie d'Ivry-le-Temple.

Observations de M[1]

- Aucun visiteur pendant la permanence. Aucune observation déposée sur le registre.
- Le 19/09/2018 à 18h00

Yves MOREL Commissaire enquêteur. YM

Le jeudi 27 septembre de 15h00 à 18h00 à la mairie d'Ivry-le-Temple
Deuxième journée.
- Aucun visiteur pendant la permanence. Aucune observation déposée sur le registre pendant la permanence.
- Aucune observation déposée entre le 19/09/2018 - 18h00 et le 27/09/2018 à 15h00. Aucun visiteur n'est venu consulter le dossier pendant cette période à la mairie d'IVRY-le-Temple.
- Aucune observation n'a été adressée à la mairie depuis le début l'enquête par courrier ni reçue par mail sur l'adresse ~~[illegible]~~ de la mairie enquête.publicivry@orange.fr.

Le 27/09/2018 à 18h00. Yves MOREL Commissaire enquêteur YM.

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.